

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne

Ottawa, le 26 mars 1973.

No. FLA-183

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord relatif aux transports aériens entre la République fédérale d'Allemagne et le Canada et à l'Échange de Notes spécifiant les routes qui peuvent être exploitées aux termes de cet Accord, signés tous les deux à Ottawa, le 26 mars 1973.

J'ai l'honneur de proposer qu'en attendant l'entrée en vigueur de l'Accord précité, les autorités aéronautiques de la République fédérale d'Allemagne et du Canada agissent, dans la mesure où les lois et règlements de nos deux pays ne sont pas enfreints, comme si les arrangements contenus dans l'Accord étaient entrés en vigueur à la date de la signature.

Si cette proposition agréée au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et votre Note en réponse constituent une entente entre nos deux Gouvernements.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,
MITCHELL SHARP*

Son Excellence,
Dr. Rupprecht von Keller,
Ambassadeur de la
République fédérale d'Allemagne,
OTTAWA.